RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 06421
Numéro SIREN : 534 370 291
Nom ou dénomination : IRDS

Ce dépôt a été enregistré le 22/08/2023 sous le numéro de dépôt 35560

IRDS
Société A Responsabilité Limitée au capital de 100 000 Euros
Siège social : 7, rue de Chartres
92200 Neuilly-sur-Seine
534 370 291 RCS Nanterre

Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2023

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois,
et le trente juin,
à dix heures trente.

Les associées de la société **IRDS**, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 Euros, divisé en 1 000 parts de 100 Euros chacune, se sont réunies au siège social sis au 7, rue de Chartres à Neuilly-sur-Seine (92200), sur convocation faite par la gérance.

Il sera établi une feuille de présence signée par les associées participant à la séance.

Sont présentes et/ou représentées à la réunion :

- La société **CBC Consulting SAS**,
 représentée par son Président, Madame **Clarisse Bougon**,
 titulaire de.....500 parts sociales en pleine propriété,

- La société **TOLUCA**,
 représentée par son Président, Monsieur **Didier Seillier**,
 titulaire de.....500 parts sociales en pleine propriété,

seules associées de la société et représentant en tant que telles la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **Didier Seillier**, cogérant non associé et acceptant, en accord avec Monsieur **Patrice Bougon**, cogérant non associé.

DS CB DS DS

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- **Démission de Monsieur Patrice Bougon de ses fonctions de cogérant,**
- **Nomination d'un nouveau cogérant,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

En conséquence, le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres recommandées adressées à chaque associée et les récépissés postaux,
- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associées ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle qu'en date du 25 juillet 2022, les sociétés FLE Limited et Immo Web Conseil, représentées par son dirigeant, Monsieur Patrice Bougon, ont cédé la totalité de leur participation au sein de la société et que celui-ci entend démissionner de ses fonctions de cogérant non associé au sein de la société.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DS CB DS DS DS

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, prend acte de la démission de Monsieur Patrice Bougon de ses fonctions de cogérant, à compter de ce jour, le remercie pour la mission qu'il a exercée au sein de la société et lui donne quitus de l'exécution de son mandat de cogérant.

Cette résolution recueille :

- nombre de voix pour :
- nombre de voix contre :
- abstentions :

et est par conséquence

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, décide de procéder au remplacement du cogérant démissionnaire et nomme ainsi :

↳ Madame **Clarisse Bougon**,
née le 19 décembre 1987 à Paris (75016),
demeurant au 20, rue Alphonse de Neuville à Paris (75017),

en qualité de cogérante non associée et ce à compter de ce jour et à l'issue des présentes.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la Loi et les statuts.

Madame Clarisse Bougon déclare qu'elle accepte les fonctions de cogérante et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution recueille :

- nombre de voix pour :
- nombre de voix contre :
- abstentions :

et est par conséquence

DS CB DS DS DS

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme de la présente délibération, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité et de dépôt.

Cette résolution recueille :

- nombre de voix pour :
- nombre de voix contre :
- abstentions :

et est par conséquence

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance et le président de séance.

Madame **Clarisse Bougon**
(Bon pour acceptation des fonctions de cogérante)

DocuSigned by:
Clarisse Bougon
85624BB5469343B...

Monsieur **Didier Seillier**
cogérant

DocuSigned by:
Didier Seillier
CFF7A099D5184AF...

DocuSigned by:
A81C82D41F7645A...